

Saint-Louis

Votre magazine
d'information municipale

mag

FÉVRIER 2022 | N° 128

PAGE 8
**MA VILLE
EN ACTION**
**LA PROPRETÉ
URBAINE**

PAGE 10
**MA VILLE
INNOVANTE**
**TERRITORIA
D'OR**

RENDEZ-VOUS SUR [SAINT-LOUIS.FR](https://saint-louis.fr)
OU SUR NOS RÉSEAUX SOCIAUX :



Facebook



Instagram



Youtube

SAINT LOUIS

A L S A C E

VILLE D'AVENIR

SOMMAIRE



JE VIS PAGE 4

JE VIS PAGE 4

Ma ville se protège
Point sur la Covid-19 pages 4-5

Ma ville en action
Séances des conseils
du 16 décembre et 27 janvier..... pages 6-7

La propreté urbaine..... pages 8-9

JE DÉCOUVRE PAGE 10

Ma ville innovante
Territoria d'or :
le projet du parc des Carrières récompensé page 10



JE DÉCOUVRE PAGE 12

JE PARTAGE PAGE 11

Ma ville animée
Rencontres culturelles page 11

Ma ville sportive
Obtention du label Argent au club de handball CS Saint-Louis
Tennis de table : une montée en national 3 page 12

RETOUR EN IMAGE PAGE 13

L'AGENDA SORTIR ! PAGE 14

MA RÉCRÉATION PAGE 15



JE PARTAGE PAGE 14

RETOUR EN IMAGES PAGE 18



Saint-Louis
mag

N° 128 - FÉVRIER 2022

Directeur de la publication : Pascale Schmidiger | Conception, rédaction : service communication de la Ville de Saint-Louis
Photos : Ville de Saint-Louis, Jean-Marie Juraver, Julien Hoffschir, Sébastien North, Mathieu Schlienger, Adobe Stock et Freepik, sauf mention contraire
Réalisation graphique : Gyss Imprimeur Obernai et Cup of Zi | Impression : Gyss Imprimeur Obernai - 201425 | Tirage : 12 000 exemplaires
Dépôt légal : février 2022 - Gratuit - Ne pas jeter sur la voie publique



Pascale Schmidiger, maire et Jean-Marc Deichtmann, président de Saint-Louis Agglomération ont accueilli le Président Emmanuel Macron à l'EuroAirport, selon les traditions républicaines, dans le cadre de sa visite du site Alsachimie à Chalampé, le 17 janvier dernier.

ÉDITO

UNE PARTICIPATION EXEMPLAIRE

Le centre de vaccination continue d'œuvrer pour protéger la population. Il n'y a pas à cette heure, alors que la campagne de rappel est en cours et que la vaccination pédiatrique a démarré, de perspective de date de fin. Je renouvelle mes remerciements aux personnes qui y travaillent depuis maintenant un an.

La propreté de nos rues ludoviciennes est l'affaire de tous. Dix agents travaillent quotidiennement pour préserver notre environnement, notre cadre de vie et pour réparer les actes d'incivilité et de non-respect. Ainsi, j'en appelle au civisme et au respect de chacun pour faire de Saint-Louis, une ville toujours plus agréable à vivre.

Je tiens à remercier chaleureusement les 240 bénévoles qui ont planté durant trois jours deux nouvelles haies à Neuweg. Ces plantations participatives sont le résultat d'une belle mobilisation de plusieurs acteurs : l'agriculteur Frédéric Schmutz, l'Agence de l'eau

et la Région, l'association Haies vives d'Alsace, les écoles, le Comité biodiversité, le Centre d'initiation à la nature et à l'environnement, les services de la Ville.

Le parc des Carrières, situé entre Saint-Louis, Hégenheim, Bâle et Allschwil, a remporté deux trophées à l'échelon régional et national. La coopération multipartenariale franco-suisse et l'innovation pour l'aménagement de ce parc urbain naturel de 11 ha ont été primées. Nous pouvons être fiers !

La Ville est animée en ce début d'année. La programmation culturelle est riche et variée. Côté sport, nos clubs poursuivent également leur lancée avec une montée en national 3 pour l'équipe de tennis de table et l'obtention du label d'Argent pour le club de handball.

Bonne lecture !



RENDEZ-VOUS DU MAIRE

 Mercredis 2, 9 et 16 février à 8 h 30

 Hôtel de ville

Pascale Schmidiger se tient à la disposition de tous les habitants de la ville pour répondre à leurs questions sur la vie municipale.

Les rendez-vous sont à prendre au **03 89 69 52 02** ou à secretariat.maire@ville-saint-louis.fr

Pascale SCHMIDIGER - Maire de Saint-Louis
Vice-Présidente de la Collectivité européenne d'Alsace



JE VIS I MA VILLE SE PROTÈGE

POINT SUR LA COVID-19

MESURES SANITAIRES



Le port du masque grand public est obligatoire dès l'âge de 6 ans dans les espaces clos recevant du public et dans les transports publics, enceintes sportives, lieux de culte, au marché, à la brocante, etc.)

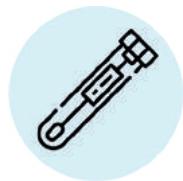


Respecter une distance physique d'au moins 1 mètre avec le masque et 2 mètres lorsque le masque ne peut être porté (restauration collective)



Le passe sanitaire, remplacé par le passe vaccinal, est étendu aux déplacements de longue distance par transports publics (vols, Intercités et trains de nuit interrégionaux, TGV, sauf en cas d'urgence faisant obstacle à l'obtention du justificatif) pour les plus de 16 ans. Pour être valable, le passe vaccinal nécessite :

- soit un schéma vaccinal complet, (deux ou une dose, en fonction du vaccin plus une dose de rappel)
- soit un examen de dépistage virologique ne concluant pas à une contamination par la Covid-19
- soit un certificat de rétablissement de plus de 11 jours et moins de six mois
- soit d'un certificat de contre-indication à la vaccination



Il n'est désormais plus obligatoire de réaliser un test PCR pour confirmer un test antigénique positif. En revanche, un test PCR reste nécessaire après un autotest positif. Un autotest positif doit être confirmé par un test antigénique ou PCR



Il est recommandé d'aérer chaque pièce 10 minutes toutes les heures

LES NOUVELLES RÈGLES D'ISOLEMENT

Je suis vacciné complètement ou je suis un enfant de moins de 12 ans	Je ne suis pas vacciné ou pas complètement
<p>JE M'ISOLE PENDANT 7 JOURS</p> <p>Je peux réduire mon isolement à 5 jours si j'ai un test antigénique ou RT-PCR négatif et si je n'ai plus de symptômes depuis 48h.</p>	<p>JE M'ISOLE PENDANT 10 JOURS</p> <p>Je peux réduire mon isolement à 7 jours si j'ai un test antigénique ou RT-PCR négatif et si je n'ai plus de symptômes depuis 48h.</p>
<p>PAS D'ISOLEMENT</p> <p>Mais j'applique strictement les gestes barrières.</p> <p>Je réalise un test antigénique ou RT-PCR dès que j'apprends que je suis cas contact, puis j'effectue des autotests à J+2 et J+4 après mon dernier contact avec la personne positive.</p> <p>Si l'un de mes tests est positif, je deviens un cas et je m'isole.*</p>	<p>JE M'ISOLE PENDANT 7 JOURS</p> <p>À compter de la date du dernier contact. Pour sortir d'isolement je dois réaliser un test antigénique ou RT-PCR et avoir un résultat négatif.</p> <p>Si le test est positif, je deviens un cas et je continue à m'isoler.</p>

JE SUIS POSITIF (Icon of a person coughing)

JE SUIS CAS CONTACT (Icon of a person with a speech bubble)

* Si mon autotest est positif, je dois confirmer le résultat par un test antigénique ou RT-PCR.

VACCINATION

103 000
personnes vaccinées
au FORUM

150
enfants vaccinés
à la Maison de
l'enfance

Le centre de vaccination à Saint-Louis est ouvert :

- du lundi au jeudi de 13 h 40 à 17 h
- ainsi que le vendredi de 15 h à 18 h 30.

Pour prendre rendez-vous :

- 📞 appeler le **03 89 91 09 62** du lundi au vendredi aux horaires d'ouverture
- 🌐 consulter le site internet doctolib.fr ou sante.fr

La vaccination est ouverte à tous les enfants de 5-11 ans et requiert l'accord des deux parents. (Icon of a doctor and a child)

Le rappel vaccinal est ouvert à toutes les personnes de 12 ans et plus. (Icon of a person with a calendar)

À partir du 15 février, le délai pour recevoir la 3^e dose de vaccin est réduit à 4 mois, et non plus 7 mois. Concrètement, les personnes qui sont éligibles au rappel 3 mois après la dernière injection (toutes les personnes de 18 ans et plus), disposeront d'un mois de plus pour trouver un créneau de vaccination. Et ceux qui n'ont pas reçu leur 3^e dose dans un délai de 4 mois verront le QR code de leur ancien certificat de vaccination désactivé. Tous les adolescents âgés de 12 à 17 ans sont éligibles au rappel six mois après la complétude de leur schéma vaccinal.



Le port du masque est obligatoire à l'intérieur et à l'extérieur des écoles

PROTOCOLE DANS LES ÉCOLES

Le protocole sanitaire de niveau 3 s'applique aux écoles maternelles et primaires.

ÉLÈVES : LES RÈGLES D'ISOLEMENT DEPUIS LE 14 JANVIER

ÉLÈVES DE 12 ANS ET PLUS		
	AVEC UNE VACCINATION COMPLÈTE	SANS VACCINATION OU AVEC UNE VACCINATION INCOMPLÈTE
POSITIF	<ul style="list-style-type: none"> • Isolement de 5 jours si le test antigénique ou PCR réalisé le 5^e jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures • Isolement de 7 jours dans le cas contraire 	<ul style="list-style-type: none"> • Isolement de 7 jours si le test antigénique ou PCR réalisé le 7^e jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures • Isolement de 10 jours dans le cas contraire
CONTACT À RISQUE	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'isolement • Autotest immédiat • Autotest à J+2*, J+4* 	<ul style="list-style-type: none"> • Isolement de 7 jours • Test antigénique ou PCR à l'issue de l'isolement
ÉLÈVES DE MOINS DE 12 ANS		
QUEL QUE SOIT SON STATUT VACCINAL		
POSITIF	<ul style="list-style-type: none"> • Isolement de 5 jours si le test antigénique ou PCR réalisé le 5^e jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures • Isolement de 7 jours dans le cas contraire 	
CONTACT À RISQUE	L'élève pourra rester en classe : <ul style="list-style-type: none"> • Si l'autotest fait immédiatement est négatif • Et si les autotests réalisés à J+2* et J+4* sont négatifs 	

*J = Réalisation du premier autotest

EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS
0 800 130 000
 (appel gratuit)

Élève cas contact :

Les élèves qui satisfont aux conditions ci-dessous pourront poursuivre les apprentissages en présentiel sous réserve :

- de réaliser un autotest avant le retour à l'école puis deux autotests deux jours (J2) et quatre jours (J4) après le premier (sauf pour les élèves ayant contracté la Covid-19 dans les deux mois précédents),
- et de présenter une déclaration sur l'honneur de leur responsable légal attestant de la réalisation du premier autotest et de son résultat négatif et portant engagement à réaliser les autotests à J2 et J4 et à ne pas présenter leur enfant à l'école si le résultat de l'un de ces autotests est positif (ou de présenter un certificat de rétablissement pour les élèves ayant contracté la Covid-19 dans les deux mois précédents).



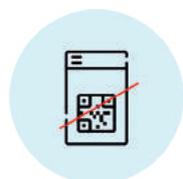
Les élèves qui ne réalisent pas d'autotests sont isolés sept jours en poursuivant l'apprentissage à distance.



Les élèves infectés à la Covid-19, il y a moins de deux mois, peuvent poursuivre les cours en présentiel sans réaliser de test, sauf si des symptômes apparaissent.

Si un nouveau cas apparaît dans un délai inférieur à sept jours, il n'est pas nécessaire de réaliser un nouveau dépistage.

Les représentants légaux se voient remettre les autotests gratuitement en pharmacie sur présentation du courrier remis par l'école.



La restauration collective ne relève pas du champ d'application du passe sanitaire. Les équipements sportifs restent ouverts pour les écoliers. Aucun passe sanitaire n'est à présenter dans le cadre des activités scolaires.

Attention, pour les enfants de moins de 3 ans, le protocole suivant s'applique dans les crèches, micro, mini-crèches et multi-accueils :

Si un enfant cas contact est négatif, il peut retourner dans la structure. Si l'enfant est positif, il sera isolé sept jours. Le test PCR n'est pas exigé. À partir de trois cas positifs, l'établissement sera fermé.



Toutes les informations sur la Covid-19 sur www.gouvernement.fr/info-coronavirus



JE VIS I MA VILLE EN ACTION

SÉANCES DES CONSEILS DU 16 DÉCEMBRE ET 27 JANVIER

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE

Pascale Schmidiger, maire, a annoncé les derniers chiffres de l'Insee « qui démontrent la forte attractivité de la Ville de Saint-Louis, car en 2022 nous comptons désormais 800 habitants de plus. La population totale de la ville s'élève à présent à 22 700 habitants. »

Cette attractivité entraîne un rythme important de constructions. C'est pour cela que la Ville a obtenu une aide de l'État, la Dotation de soutien à l'investissement local, la DSIL. Cette aide est affectée à la section d'investissement des communes et a pour objet de les soutenir dans leur effort de production d'une offre de logements sobres en matière de consommation foncière, en contribuant au développement des équipements publics favorables à l'accueil de nouveaux ménages et à l'amélioration du cadre de vie des habitants. Cette aide est accordée en fonction des mètres carrés de surface de plancher de logements nouvellement créés.

Philippe Knibiely, premier adjoint au maire « salue pour une fois l'État qui est à la hauteur, puisqu'il nous apporte une dotation exceptionnelle, une aide à la construction durable d'un million d'euros. Cette dotation va nous aider à absorber les coûts liés à l'arrivée de nouveaux habitants.

L'État verse une aide à la rénovation du gymnase municipal, de l'école Widemann dont la première tranche représente un coût de 215 000 €, et de l'espace intergénérationnel prévu dans le quartier de la Gare, ce qui nous permettra d'avancer sa réalisation », détaille Philippe Knibiely. 131 000 € sont enfin prévus pour l'acquisition d'un local commercial rue du Général-de-Gaulle (l'ancien local des DNA). Enfin, un montant de 9 000 € sera prévu pour sécuriser l'accueil de la mairie.

Avance de subventions :

- CCAS : 250 000 €
- Centre socio-culturel : 400 000 €
- Fondation Fernet-Branca : 100 000 €



LES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME EN LIGNE

À présent, les demandes d'autorisation d'urbanisme peuvent se faire en ligne : permis de construire, permis d'aménager, permis modificatif, permis de construire ou d'aménager, permis de démolir, certificat d'urbanisme, déclaration préalable de travaux, etc.



Vous pouvez saisir et déposer toutes les pièces d'un dossier directement en ligne à tout moment. La démarche est simplifiée : plus besoin d'imprimer en multiples exemplaires, d'envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception ou de vous déplacer aux horaires d'ouverture de la mairie.



- 1 Je me rends sur <https://gnau32.operis.fr/saintlouisagglom/gnau/#/>
- 2 Je crée un compte
- 3 Je dépose les pièces pour le dossier
- 4 Je suis mon dossier



SÉANCE DU 27 JANVIER

Le débat d'orientation budgétaire a permis de présenter le projet de budget 2022 qui sera voté le 24 mars prochain. L'exercice à venir risque d'être encore impacté par la Covid au moins partiellement et en particulier pour le budget annexe de la Coupole.

Dotations de l'État

L'élaboration du budget primitif 2022 s'établit dans un contexte de stabilité de l'enveloppe de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de l'État, malgré le contexte économique fortement dégradé par la crise sanitaire.

La dotation forfaitaire est la principale dotation de l'État versée aux communes. Elle est évaluée à 1,157 million d'euros, soit une baisse de 3,34 % par rapport à l'année dernière (1,193 million d'euros). Cette baisse est moins importante que les années précédentes car l'augmentation de la population est prise en compte.

Le montant de la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) 2021 était de 296 092 €, le montant estimé 2022 est de 313 000 €.

Fiscalité locale

Pour 2022, les bases d'imposition des taxes foncières sont revalorisées de 3,4 %, en indexation sur l'inflation. Le produit fiscal des taxes locales est estimé à 13,4 millions d'euros.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement courantes représenteraient, en 2022, 30,5 millions d'euros. En 2021, elles s'étaient élevées à 29,7 millions d'euros.

Les frais de personnel, estimés à 16,5 millions d'euros, représentent 54,25 % des dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité en 2022, part sensiblement identique aux années antérieures.

Ces dépenses sont financées à hauteur de 4,8 millions d'euros par l'intégration du résultat 2021.

Dépenses d'investissement

Malgré un contexte financier tendu, 6,5 millions d'euros seront consacrés en 2022 aux investissements nouveaux.

Pour leur financement, il ne sera pas prévu de recourir à l'emprunt, hormis 0,2 million d'euros de prêts sous forme d'avances remboursables à taux fixe de 0,25 % auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Dettes

« Conformément à nos engagements, l'encours de la dette continue de baisser de manière substantielle. Les taux de nos emprunts ont été renégociés à la baisse », précise Philippe Knibiely, premier adjoint au maire en charge des finances.

CONVENTIONS DE PARTENARIAT POUR LA PLANTATION DE HAIES

La Ville de Saint-Louis a engagé une politique en faveur de la biodiversité et la concrétise par différentes actions permettant la préservation et le renforcement de la faune et de la flore locales.

La plantation de haies en est un exemple concret.

Lauréate de l'appel à projets « trame verte et bleue » porté par les Agences de l'eau et la Région Grand Est, la Ville poursuit ses efforts de reconstitution des corridors écologiques locaux et en particulier ceux situés à proximité de la Petite Camargue alsacienne.

Ainsi, un partenariat est né entre la Ville et l'agriculteur Frédéric Schmutz. Des nouvelles plantations de haies se situeront sur quatre terrains privés lui appartenant.

Ces plantations ont débuté en janvier et seront échelonnées jusqu'à fin 2023.

240 BÉNÉVOLES LORS DES PLANTATIONS PARTICIPATIVES DE JANVIER

Deux haies champêtres, composées de plus de 900 plants locaux : chêne sessile, charme, érable champêtre, poirier sauvage, sureau noir, etc. ont été plantées du 20 au 22 janvier à Neuweg, à la limite Nord du ban de Saint-Louis, entre la forêt de la Hardt et la Petite Camargue.

Ces plantations participatives sont le résultat d'une mobilisation exemplaire de plusieurs acteurs : l'agriculteur Frédéric Schmutz, l'Agence de l'eau et la Région, l'association Haies vives d'Alsace, les écoles, le Comité biodiversité, le Centre d'initiation à la nature et à l'environnement et les services de la Ville.

Ces opérations de plantation participative se poursuivront sur d'autres sites, comme rue de Strasbourg, au niveau du lotissement Hugues Aurèle, ou à proximité de la RD 21.3, au sud de la Maison éclusière, jusqu'en 2023.

L'ensemble des chantiers est ouvert à tous les volontaires, que ce soit des écoles, des associations, des entreprises ou des particuliers.





JE VIS I MA VILLE EN ACTION

LA PROPRETÉ URBAINE

Chaque jour, 10 agents du service de la propreté urbaine procèdent au nettoyage et à l'entretien de l'ensemble du domaine public.

PRÉSENTATION D'UN SERVICE AUX MULTIPLES MISSIONS



Maintenir l'espace public propre constitue un défi permanent pour les agents de la propreté urbaine.

Actifs sept jours sur sept, les agents effectuent le nettoyage manuel et mécanisé de la ville. La palette des tâches est nombreuse : les agents vident les poubelles, ramassent les déchets au sol, balayent les trottoirs, parcs et jardins. Ils contribuent également à la sûreté en désherbant pour améliorer la visibilité, en ramassant les feuilles mortes glissantes et les dépôts sauvages tels que les pneus, le bois, divers encombrants et en aidant au déneigement. Ils participent occasionnellement au nettoyage suite à des accidents routiers, ou des manifestations comme le carnaval, enlèvent les graffitis. etc.

Le saviez-vous ?

-  3 tonnes de pneus en dépôt sauvage sont recensés par an
-  1500 € : montant pouvant atteindre l'amende fixée pour les dépôts sauvages

Malgré un travail constant, les incivilités se multiplient, constate Aurore Hertzog, responsable du service propreté urbaine. « Un quartier qui était impeccable, peut se retrouver complètement sale le lendemain. C'est sans fin, il faut repasser tous les jours. En ce moment, nous ramassons énormément de mégots et de masques. Prochainement, certaines poubelles de la Ville seront remplacées par des poubelles deux fois plus grandes, pour éviter qu'elles débordent avant l'arrivée des agents de propreté. »

BON À SAVOIR :
 Les sapins de Noël sont à déposer à la déchetterie de Village-Neuf.

Au-delà du travail fourni par le service de la propreté urbaine, il est indispensable que chaque Ludovicien adopte les bons gestes, pour l'embellissement de la ville et la qualité de vie des habitants.

 <p>57 km de voirie entretenus</p>	 <p>325 tonnes par an de débris, déchets de corbeilles</p>	 <p>400 poubelles</p>	 <p>51 bornes de propreté canine</p>
--	--	--	--



APPEL À CANDIDATURE POUR LA JOURNÉE CITOYENNE



La première édition en 2021 avait réuni 150 participants tout au long de la journée sur une vingtaine de chantiers, d'ateliers et animations. Cette année, la Ville souhaite faire participer les citoyens dès l'organisation de la journée fixée le samedi 21 mai.

Vous êtes un habitant, une association, une entreprise, une école, un parent d'élève, un élève de l'école primaire, du collège ou du lycée ? Vous pouvez participer de plusieurs façons : proposer une animation, identifier un chantier, donner une idée, mettre une compétence au service de cette journée, ou juste venir participer. Tout est possible pour faire de cette journée un rassemblement citoyen au service de l'intérêt général.

🌐 Pour y participer, complétez le formulaire sur www.saint-louis.fr, onglet « Ma Ville », rubrique « Journée citoyenne », ou contactez directement Audrey Vernel au 03 89 69 52 75 ou à audrey.vernel@ville-saint-louis.fr

ATELIER ZÉRO DÉCHETS

Chaque mois, Saint-Louis Agglomération organise un atelier zéro déchet pour faire le plein d'astuces et réduire les déchets au quotidien.



- 📅 Mercredi 16 février 2022 : atelier salle de bain spécial cosmétique
- 📅 Mercredi 23 mars 2022 : atelier fabrication de savon
- 📅 Mercredi 20 avril 2022 : atelier produits ménagers spécial calcaire
- 📅 Mercredi 18 mai 2022 : atelier spécial été

🕒 18 h 30 à 20 h 30

📍 Pôle de services de Saint-Louis Agglomération
5 rue Concorde (3^{ème} étage)

Gratuit sur réservation au 06 76 78 18 14
ou à doebelin.sandrine@agglo-saint-louis.fr

BONNES PRATIQUES CITOYENNES : DEVANT CHEZ SOI

LA GESTION DES POUBELLES

Pour la collecte des déchets par Saint-Louis Agglomération, les bacs doivent être déposés sur la voie publique, à un emplacement accessible pour les éboueurs, sans gêne pour la circulation des piétons et véhicules. N'oubliez pas de sortir vos poubelles à l'avance la veille au soir ou le matin avant 5 h. L'horaire de passage du camion poubelle peut varier.



Les bacs doivent être retirés du domaine public le jour même.

Les sacs-poubelle déposés sur le trottoir ou à côté du bac, ainsi que les bacs personnels, ne sont pas collectés.

NEIGE : LE RÔLE DES LUDOVICIENS

Les riverains ont pour obligation de déblayer la neige et le verglas aux abords de leur habitation. Les regards d'égout et les bouches d'incendie doivent rester accessibles en permanence. Ce geste citoyen permet à tous de se déplacer facilement et sans risque.

La Ville met en place le plan neige visant une intervention rapide et efficace en cas d'épisode neigeux, avec la mise en œuvre de moyens pour déneiger les chaussées, abords des bâtiments publics, écoles, églises, cimetières, etc.





JE DÉCOUVRE I MA VILLE INNOVANTE

TERRITORIA D'OR : LE PROJET DU PARC DES CARRIÈRES RÉCOMPENSÉ

Le Parc des Carrières, situé entre Saint-Louis, Hégenheim, Bâle et Allschwil, a remporté le Territoria d'or dans la catégorie « Aménagement de l'espace public – urbanisme ». Le Jury a sélectionné les initiatives lauréates au regard de trois critères : innovation, aptitude à être repris par d'autres collectivités et bonne utilisation des deniers publics.

Le Prix Territoria récompense les collectivités territoriales qui osent l'innovation pour l'efficience du service public.



Le trophée a été remis mercredi 8 décembre à Philippe Knibiely, vice-président de l'association du Parc des Carrières et premier adjoint au maire de Saint-Louis, à l'Assemblée nationale, à Paris.

Cette opération d'urbanisme, sur un ancien site industriel et d'agriculture intensive de 11 hectares, vise à répondre aux enjeux de la ville aujourd'hui : diminuer les émissions de gaz à effet de serre, favoriser la mixité sociale, le vivre-ensemble et la biodiversité. Piétons et cyclistes des trois frontières pourront emprunter les chemins afin de fluidifier les échanges et faciliter le contact transfrontalier. Plusieurs écosystèmes variés composeront ce parc paysager : prairies sèches et humides, bosquets, agrémentés de plus de 700 arbres et arbustes, bénéficiant à la biodiversité. D'ici 2028, l'ensemble du site sera transformé.



Une aire de jeux est déjà présente sur le site, pour les enfants.

Acteurs :

- L'association Parc des Carrières
- Saint-Louis Agglomération
- les cantons de Bâle ville et Bâle campagne (CH)
- les villes d'Allschwil (CH), de Hégenheim (F) et de Saint-Louis (F)
- Eurodistrict Trinational de Bâle
- Kibag (graviériste)
- Hôpitaux civils de Bâle
- IBA Basel

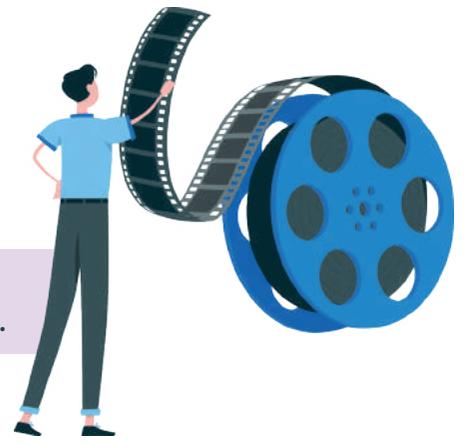
Partenaires :

- Bureau d'études Courvoisier Stadtentwicklung
- LAPS, Agence d'Architecture paysagère
- Mécènes : Euroairport, Ernst Göhner, Johnson et Johnson, Pro Natura, Kantensprung, Actelion, EBM, fondation Lovioz, Singenberg
- Région Grand Est
- DREAL Grand Est
- Agence de l'eau Rhin Meuse



Le parc des Carrières a également été lauréat d'un trophée des collectivités d'Alsace dans la catégorie « Aménagement et urbanisme ».

Les Trophées des collectivités d'Alsace organisés par l'Alsace et les DNA ont été décernés mercredi 1^{er} décembre au complexe culturel des Tanzmatten à Sélestat en présence de Madame le Maire, Pascale Schmidiger.



JE PARTAGE | MA VILLE ANIMÉE

 **Passé vaccinal et port du masque obligatoires.**

RENCONTRES CULTURELLES

Saint-Louis invite le public à vivre un intense début d'année culturelle. Ce mois-ci, la Ville vous propose une programmation alléchante : conférence, concert, rencontre et bien d'autres.

Retrouvez l'ensemble des événements page 14 ou sur www.saint-louis.fr onglet « Mes loisirs ».

TURNER, LE PAYSAGE ENTRE ROMANTISME ET ABSTRACTION

CONFÉRENCE PAR STÉPHANE VALDENNAIRE, ATTACHÉ CULTUREL

 Mardi 1^{er} février

 20 h

 Caveau du Café littéraire

Nourrie de la peinture classique, mais aussi de multiples voyages et impressions, l'œuvre de paysagiste de Turner exprime le fantastique romantique mais aussi le réalisme du travail en plein air. Jouant sur les formats, les techniques et les contextes de réception, il expérimente aussi l'abstraction.

Gratuit sur réservation

au **03 89 69 52 23**

ou à resa.culture@ville-saint-louis.fr



RENCONTRE MUSICALE : LES ONDES MARTENOT, UN INSTRUMENT DE MUSIQUE INSOLITE ET SURPRENANT

 Samedi 5 février

 10 h 30

 Médiathèque Le Parnasse

Christine Ott a mené de multiples explorations en solo ou avec des groupes comme ceux de Yann Tiersen ou des anglais de Radiohead.

Elle présentera en musique les ondes Martenot, un ancêtre des claviers électroniques mis au point en 1928 par un spécialiste de la radiotélégraphie.

Cet instrument inimitable a inspiré de grands compositeurs comme Edgard Varèse ou Olivier Messiaen.

Gratuit sur réservation

au **03 89 69 52 43**

ou à discotheque@ville-saint-louis.fr



©Jean-Pierre Rosenkranz

CINÉ-CLUB : LES SIMPSON, LE FILM (2007)

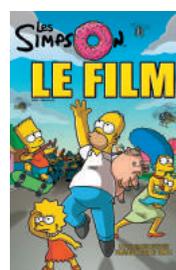
 Samedi 5 février

 18 h

 Cinéma La Coupole

Et si le cochon qu'Homer a gagné devait apporter la ruine du foyer et de la ville de Springfield tout entière ?

Tarif unique : **6 €**



CONCERT POP : JOHN AND THE STEEDS

 Jeudi 24 février

 20 h

 Caveau du Café littéraire

Il y a cinq ans, après une participation à l'émission *La nouvelle star*, John le chanteur rencontre les musiciens baptisés The Steeds : Bertrand Beley, pianiste et Jean-Marc Schroetter, bassiste. Ensemble, ils abordent un répertoire chaleureux alternant des reprises des standards de la musique soul et de la pop. Après avoir joué sur de nombreuses scènes régionales, en mai 2019, le groupe lance le projet d'un album qui est sorti au terme de la crise sanitaire, avec une saveur particulière.

Gratuit sur réservation

au **03 89 69 52 23**

ou à resa.culture@ville-saint-louis.fr





JE PARTAGE | MA VILLE SPORTIVE

OBTENTION DU LABEL ARGENT PAR LE CLUB DE HANDBALL CS SAINT-LOUIS

Décerné par la Fédération française de handball (FFHB), le label argent a été remis au club de handball CS Saint-Louis début janvier.

QU'EST-CE QUE LE LABEL ARGENT ?

Le label récompense un travail sur plusieurs axes autour de l'encadrement des jeunes allant de 9 à 12 ans : effectifs des groupes U12 et U9, développement des jeunes (renouvellement d'une année sur l'autre), qualité d'encadrement, niveau de formation des professeurs (diplômes fédéraux, d'état), moyens à disposition, actions dans les écoles primaires, participation du club dans des événements fédéraux, vie du club (organisation de tournois, manifestations, etc.).

Un certain nombre de points est ensuite attribué au club par la FFHB après vérification, leur permettant d'obtenir le label simple, bronze, argent ou or.

À QUOI SERT-IL ?

« C'est un gage de qualité », annonce Laurent Juge, président du handball CS Saint-Louis. « Il s'agit d'une reconnaissance pour le comité, les entraîneurs et les moyens déployés. À nous de mettre en avant cela pour attirer de nouveaux jeunes ».

Le label argent a permis au club de Saint-Louis de se hisser parmi les 15 clubs labellisés argent dans le Haut-Rhin (sur 31 clubs labellisés en tout).

« Nous souhaitons nous améliorer. À l'aide de notre nouvel employé Antonin Graulier, nous allons développer nos actions dans les écoles. » explique Laurent Juge. « Ainsi, nous pourrons obtenir le label or, et rejoindre les meilleurs clubs du Haut-Rhin. »

Une cérémonie organisée par le comité 68 aura lieu le 25 février à Colmar, où le label sera remis au club.

i Contacter le handball CS Saint-Louis à 5668040@ffhandball.net ou au **06 88 09 25 67**

TENNIS DE TABLE SAINT-LOUIS : UNE MONTÉE EN NATIONAL 3

Lors de la première phase des interclubs de septembre à décembre, le club de tennis de table de Saint-Louis a gagné l'intégralité de ses sept rencontres, permettant à l'équipe de monter en division N3.

DE BEAUX MATCHS EN PERSPECTIVE

« La montée de l'équipe en N3 était une belle performance. » explique Cyrille Schaub, président de l'association. « Maintenant, nous devons nous affirmer et nous maintenir, voire même chercher le top 3 de notre poule (groupe de huit équipes). Mais ce ne sera pas une mince affaire, car le niveau en N3 est vraiment élevé... Rien à voir avec la N3 d'il y a 10 ans. »

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

Joueurs français :

- Emmanuel Felder, capitaine, classé 19
- Fabrice Strosser, capitaine, classé 18
- Jonathan Abecassis, jeune formé au club, originaire de Blotzheim, classé 18

Joueurs suisses :

- Cristian Tiugan, numéro 619 français et ancien joueur professionnel
- Simon Schaffter, numéro 432 français et ancien joueur en N1
- Julien Marki, numéro 419 français

PROCHAINES RENCONTRES

La deuxième phase de la saison a commencé le 22 janvier et vous pourrez assister aux prochaines rencontres :

- 📅** Le 5 février à 16 h contre Chilly Morangis
- 📅** Le 26 mars contre Igny
- 📅** Le 7 mai contre Béthune 2

i Contacter le club de tennis de table Saint-Louis à cyrilleping@aol.com ou au **03 89 89 79 21**



RETOUR EN IMAGES

1 L'EUROPE DANS MA VILLE

La Commission européenne intervient jusqu'au 5 février pour rencontrer, informer et sensibiliser les Ludoviciens à la construction européenne. Plusieurs actions ont débuté : l'exposition à l'hôtel de ville et à la médiathèque, des animations à la médiathèque et au marché, des interventions dans les écoles, etc.

2 SEMAINE OLYMPIQUE

Du 24 au 28 janvier, différentes actions sportives se sont déroulées à Saint-Louis. Le lycée, les collèges et certaines écoles ont pu s'essayer à plusieurs pratiques sportives et rencontrer des athlètes de haut niveau.



MON AGENDA

SAMEDI 29 JANVIER

ANIMATION AU MARCHÉ : L'EUROPE DANS MA VILLE

🕒 dès 9 h 📍 Place de l'Europe

JUSQU'AU 5 FÉVRIER

EXPOSITION : L'UNION EUROPÉENNE EN UN CLIN D'ŒIL

🕒 Aux horaires d'ouverture
📍 Hôtel de ville

MARDI 1^{ER} FÉVRIER

TUTO LUDO : LES DESSOUS DU CINÉMA

🕒 17 h 30
📍 Médiathèque le Parnasse
Inscriptions au 03 89 69 52 43
ou à discotheque@ville-saint-louis.fr

ATELIER DIÉTÉTIQUE

🕒 18 h à 19 h 30 📍 Sportenum
Inscriptions au 06 95 26 53 10
ou à audrey@audiet.fr

MERCREDI 2 FÉVRIER

JEUX SUR LE THÈME DE L'EUROPE

🕒 15 h 📍 Médiathèque Le Parnasse
Inscriptions au 03 89 69 52 57
ou à jeunesse@ville-saint-louis.fr

ATELIER MÉMOIRE SENIORS

🕒 9 h à 11 h 📍 105 rue de Mulhouse

JEUDI 3 FÉVRIER

OPÉRA : LES NOCES DE FIGARO

🕒 19 h 15 📍 Cinéma La Coupole

VENDREDI 4 FÉVRIER

SPECTACLE DE CIRQUE : NUYE

🕒 19 h 📍 Théâtre La Coupole

SAMEDI 5 FÉVRIER

FOOTBALL SAINT-LOUIS NEUWEG FC1 / AS PRIX-DÈS-MÉZIÈRES

🕒 18 h 📍 Stade de la Frontière

TENNIS DE TABLE SAINT-LOUIS NEUWEG FC1 / CHILLY MORANIS

🕒 17 h 📍 Sportenum

Sous réserve de changement des dispositions réglementaires applicables.

Passes vaccinales et port du masque obligatoires pour la plupart des événements.

Retrouvez l'ensemble des événements sur www.saint-louis.fr, onglet "Mes loisirs", rubrique "Agenda".

SAMEDI 12 FÉVRIER

FOOTBALL SAINT-LOUIS NEUWEG FC1 / MULHOUSE FC

🕒 18 h 📍 Stade de la Frontière

SAMEDI 19 FÉVRIER

MARCHÉ : ANIMATION CARNAVAL

🕒 dès 9 h 📍 Place de l'Europe

DIMANCHE 20 FÉVRIER

BROCANTE

🕒 de 7 h à 12 h 📍 Place de l'Europe

MARDI 22 FÉVRIER

SPECTACLE : SI LOIN SI PROCHE

🕒 20 h 30 📍 Théâtre La Coupole

LA TRIBUNE DE L'OPPOSITION

SAINT-LOUIS SOURCE DE VIE- Agiissons Ensemble

Cher(es) lectrices, lecteurs,

SANTÉ !

Sans doute l'année 2021 nous a apporté de moments de joies et peine

Avec précaution, nous sommes entrés en 2002 avec veine

Ici et ailleurs la vie est différente d'avant

Notre objectif reste le même aller de l'avant

Toutefois, la résilience est notre partage

Libre et responsable nous avons chacun le pouvoir de décider de l'avenir

Osons, nous oublier individuellement pour exister collectivement

Unissons nos forces pour retrouver une vie normale et paisible

Idéal humain, certes pas commun, n'est pas impossible

Solidaires nos aïeux ont œuvré pour notre avenir et pour nos enfants un seul mot AGIR.

A et pour la mémoire du Maire Jean-Marie Zoëllé,

Gagné par le virus, emporté en Allemagne

Impossible pour nous de prendre des risques

Réservez, notre créneau de vaccination au Forum « Jean-Marie-Zoëllé »

A votre écoute et service :

Aline TCHEKOUTIO- TAISNE,
Port : 06 32 10 50 35

Patrice BERVIN,
Port : 07 47 47 67 48

SAMEDI 26 FÉVRIER

ATELIER : VOYAGE DANS L'UNIVERS DES GRAINES

🕒 14 h
📍 Médiathèque le Parnasse

Inscriptions au 03 89 69 52 43
ou à mediatheque@ville-saint-louis.fr

PERMANENCES

PSYCHOLOGUE

📅 Jedis 3 et 10 février de 14 h à 17 h

📍 Maison de Quartier

Sur rendez-vous au 03 89 69 42 50

ÉCRIVAIN DU LIEN SENIORS

📅 Vendredi 4 février de 9 h 30 à 11 h 30

📍 Maison de Quartier

Sur rendez-vous au 03 89 69 42 50



LE COIN ALSACIEN

LES NAGELE À BOURGFELDEN

La localité « Burg in feld(en) » fait allusion à un lieu fortifié dans les champs, aux portes de la ville de Bâle. Bourgfelden apparaît pour la première fois sur une carte en 1688, celle de l'ingénieur Marc-Antoine de Chéylas.

Les habitants de Bourgfelden étaient qualifiés de « Nagele », c'est-à-dire des œillet.

L'emblème de Bourgfelden est l'œillet, des armoiries constituées après-guerre. Il est le symbole de l'amour courtois.



Le blason de Bourgfelden : un œillet surmonté des créneaux d'un château fort.

JEUX POUR ENFANTS

1 RÉBUS



2 CHARADES

- Mon premier est une note de musique
 - Mon deuxième est le contraire de laid
 - Mon troisième est un rongeur qui vit dans les égouts
 - Mon quatrième se trouve sur les maisons
 - Mon cinquième est le préfixe de redécouvrir
 - Mon tout abrite des scientifiques
-
- Mon premier est la capitale de l'Italie
 - Les fantômes font mon deuxième dans les vieux châteaux
 - Mon troisième est un suffixe de séisme

Rébus : Cinéma (scie-nez-mât)
Charades : Laboratoire (la-beau-rat-toit-tote) / Romantisme (Rôme-hantent-isme)

3 LE SUDOKU DE PHILIPPE IMBERT

9			3	4	2			1	
2	3		9		7			4	5
3			8	6	1				4
	5	9				6	1		
1			5	7	9				3
4	7		1		8			5	6
5			2	3	6				9

Une grille de Sudoku est composée de 9 carrés de 9 cases soit 81 cases. Le but du jeu est de parvenir à inscrire tous les chiffres de 1 à 9, sans qu'ils se répètent, dans un ordre quelconque dans chaque ligne, dans chaque colonne et dans chaque carré de neuf cases. Tout le monde peut jouer, il suffit d'être patient et surtout logique !

Solutions du numéro précédent (Saint-Louis Mag n° 126)

5	8	4	9	3	2	1	6	7
2	6	7	1	8	5	9	3	4
1	9	3	4	6	7	5	8	2
4	7	8	5	2	1	3	9	6
3	5	2	6	7	9	4	1	8
6	1	9	3	4	8	7	2	5
7	4	1	2	9	6	8	5	3
9	3	6	8	5	4	2	7	1
8	2	5	7	1	3	6	4	9

→ HORIZONTALEMENT :

1- LA FÊTE DE NOËL -2- LOLA - RAOUL -3- ELI (île) - NIA - ETAL -4- MUNICIPALITE -5- EV. - RH - SR - LIN -6- UI - IER - CC - ST (Sylvestre) -7- VOUS SOUHAITE -8- ENNA - UNE - MES -9- PS. - AA -10- DE TRES BONNES -11- ID - ARE - S.O. - TE -12- FÊTES DE NOËL -

→ VERTICALEMENT :

A- EMEUVE - DI -B- ALLUVION - ED.F. -C- FOIN - UNIT -D- EL - IRISA - RAT -E- TANCHES - PERE (Noël) -F- II - ROUSSES -G- DRAPS - UN -H- EA - ARCHE - OSE -I- NOËL (Joyeux) - CA - ANON -J- OUTIL - IMAN -K- ETATISTE - ETE -L- LENTES (évoluent en poux) - SEL -

4 LES MOTS CROISÉS DE PHILIPPE IMBERT

LA MUNICIPALITÉ (DE SAINT-LOUIS) VOUS SOUHAITE UNE EXCELLENTE ANNÉE !

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
1							L	A				
2												
3	M	U	N	I	C	I	P	A	L	I	T	E
4												
5	V	O	U	S	S	O	U	H	A	I	T	E
6												
7							U	N	E			
8												
9												
10												
11							A	N	N	E	E	
12												

→ HORIZONTALEMENT :

1- Il y en a plus d'un qui est commune en France -2- Le matin - Bête de sommes - Préfixe -3-4- Culottés - Qui n'est pas un violent -5-6- Souhaité bon par la municipalité de Saint-Louis - Deux points aux cartes - Autorise une certaine largeur - Tombe du ciel -7- Trois lettres qui se suivent - Occasionne souvent une nuit blanche -8- Station climatique de la Haute-Savoie - Long métrage - C'est très personnel -9-10- Un soutien de poids - Portes plumes -11- Un certain savoir - Suffixe -12- Travailles avec ses fils - Des caractères d'un autre temps -

→ VERTICALEMENT :

A- Bouilloires à thé - Un point de côté -B- Jouons - Une protection rapprochée -C- Trois retirées de neuf - Mit à l'impôt -D- Arrive dans le grand monde - Coupas avec les dents -E- Manière à se répéter - Plonger pour un anglais - Précède le pas -F- Lettres d'introduction - Synthétiques -G- On peut en crever sans en mourir (mot au singulier) - Reste en carafe -H- Céleri - Endommager -I- Joignit les deux bouts - Vieux frère -J- Prénom masculin - Fait donc mouche -K- Mit à la bouche - Course de chiens -L- Provoque un feu - Département français -

BROCANTES 2022

100 exposants professionnels !

20 février
20 mars
17 avril
15 mai
19 juin
17 juillet
21 août
18 septembre
16 octobre
20 novembre
18 décembre



De 7 h à 12 h
Place de l'Europe

Rendez-vous sur saint-louis.fr
ou sur nos réseaux sociaux :

